



L'essentiel & plus encore

# Nutiziale



Votre lettre aux élus d'octobre change d'aspect et aborde la couleur du mois : le rose !

Retrouvez en page 3 notre article sur la prévention du cancer du sein.

Vous aussi, n'hésitez pas à faire la promotion du dépistage du cancer du sein en demandant de la documentation au service communication [communication.grprec@msa20.msa.fr](mailto:communication.grprec@msa20.msa.fr) ou au 04.95.29.27.52.

## Nutiziale

- Directeur de la publication : Gilbert Meudec
- Conception : secteur Communication
- Impression : MSA de la Corse
- Crédit photos : MSA de la Corse ; CCMSA Image
- Tirage : 300 exemplaires
- Dépôt légal : 4<sup>ème</sup> trimestre 2015
- N° CPPAP : 0140153803
- N° ISSN : 2266-4645

MSA de la Corse  
Parc Cuneo d'Ornano  
BP 407  
20175 Ajaccio Cedex 1

[www.msa20.fr](http://www.msa20.fr)

### Un nouveau Directeur-Adjoint pour la MSA



Après l'arrivée du Directeur, Gilbert Meudec en juin dernier (voir numéro de juillet 2015), c'est un nouveau Directeur-Adjoint qui prend ses fonctions à la caisse de Corse à compter du 1er octobre 2015.

Pierrick Darcel, Sous-Directeur de la MSA de Corse depuis 2010 a rejoint la Caisse Centrale. Et ce n'est pas sans émotion, qu'il laisse sa place à Sébastien Grippi.

Agé de 42 ans, Sébastien Grippi arrive tout droit des Alpes du Nord. Il occupait depuis juillet 2013 le poste de sous-Directeur en charge des services cotisations-contentieux-contrôle à la MSA de Chambéry.

Sébastien Grippi, originaire de Marseille, a été pendant plus de 8 ans, responsable du service informatique de la CARSAT du sud-est.

En 2012, il obtient l'EN3S et sera attaché de Direction à la MSA de Chambéry jusqu'en 2013, date à laquelle il sera nommé sous-Directeur.

Papa de 2 jeunes enfants, Sébastien Grippi reste attaché à sa vie de sudiste.

Directeur-Adjoint de la caisse de Corse, il entend continuer à travailler main dans la main avec le Conseil d'Administration.

## Agriculteurs en difficulté : des mesures exceptionnelles pour vos cotisations !

Dans le cadre du plan de soutien aux agriculteurs en difficulté, deux nouvelles mesures ont été mises en place.

**Le calcul des cotisations sur l'assiette N-1** : L'exploitant agricole dont les cotisations sont calculées sur une moyenne des revenus professionnels déclarés au cours des 3 dernières années (moyenne triennale) a la possibilité d'opter pour un calcul de ses cotisations sur l'année N-1.

Pour cela, il doit remplir un formulaire dédié et le retourner à la MSA avant le 30 novembre d'une année, pour une prise d'effet au 1er janvier de l'année suivante. L'option est alors souscrite pour 5 ans.

Afin de tenir compte de la baisse des revenus professionnels, vous pouvez, quelque soit votre secteur d'activité professionnelle, demander à ce que le calcul de vos cotisations **2015 et/ou 2016** se fasse sur l'assiette N-1.

Pour bénéficier de ce dispositif **exceptionnel et dérogatoire**, vous devez adresser impérativement votre demande auprès de votre MSA avant **le 30 octobre 2015**.\*

\***Vous pouvez télécharger les formulaires sur votre site MSA : [www.msa20.fr](http://www.msa20.fr) – rubrique Installation- Cotisations des exploitants.**

**La réduction de l'assiette de cotisation minimum et nouvel installé** : Jusqu'à présent, l'assiette minimum AMEXA était fixé 800 fois le SMIC annuel, soit 7688 euros pour 2015. La mesure prévoit l'abaissement de cette cotisation à 11% du plafond annuel de la sécurité sociale, soit 4184 euros 2015. **Vous n'avez aucune démarche à effectuer pour bénéficier de la réduction du montant de l'AMEXA. Elle sera automatiquement prise en compte sur vos cotisations 2015.**

\*Plus d'informations sur notre site internet

### La Vie Mutualiste

Le réseau des délégués se met en marche. Des réunions vous seront proposées à partir du mois de novembre par notre animatrice de l'échelon local, Cristelle Cherchalli.

Ces réunions vous permettront d'appréhender le régime de protection sociale agricole et d'échanger avec des professionnels de la MSA qui agissent sur le terrain : conseiller en prévention, assistantes sociales... Une réflexion pour aborder les thématiques qui animeront notre territoire au cours de 5 prochaines années.

Retrouvez prochainement les dates de nos réunions sur [www.msa20.fr](http://www.msa20.fr).

### Les missions du délégué

- ✓ Participer à la vie mutualiste
- ✓ Etre un acteur de projet
- ✓ Représenter la MSA
- ✓ Relayer l'information

### WEB



Effectuez votre demande d'aide au logement en ligne.

Le nouveau télé service est disponible depuis votre espace privé.



### Mutualisons nos moyens !

Après près de 4 mois passés dans les locaux du tribunal, notre agence de Sartène rouvre avec un nouveau look. Plus adaptée, elle aborde aussi les couleurs de la CPAM2a et de la CAF2a. Un local commun à ces 3 organismes ; La MSA de Corse recevra ses adhérents tous les jeudis aux horaires habituels.

## FOCUS SUR... Les 70 ans de la Sécu !



En octobre 2015, la Sécurité Sociale fête les 70 ans des ordonnances du 4 octobre 1945. La « Sécu », ce n'est pas seulement l'assurance maladie. C'est l'ensemble des organismes de protection sociale : MSA, RSI, CAF, URSSAF...

Et parce que nous n'avons pas tous les jours 70 ans, il était important de rendre hommage à notre vieille copine la Sécu ! Cet anniversaire sera marqué tout au long de l'année par des événements dans tous les départements.

*Chez nous aussi, nous avons joué le jeu !*

Les organismes de Sécurité Sociale de la Haute-Corse ont décidé de faire découvrir au public la Sécurité Sociale de l'intérieur. A cette occasion, la MSA de Corse se mobilise aux côtés de ses collègues la CAF2B, la CPAM2B, l'URSSAF, le RSI et la CARSAT pour animer une grande journée portes ouvertes.

Cet événement s'est déroulé le 5 octobre dernier dans les locaux de la CAF ; l'occasion pour le public d'appréhender cette structure qui participe depuis plus d'un demi-siècle à la vitalité de notre société.

Une belle journée à laquelle des élèves des établissements de la ville de Bastia, mais aussi les administrateurs de la région ont pris plaisir à participer.



François Bombardi, Administrateur du 2eme collège :

"Il est important de rappeler à tous, et plus particulièrement aux jeunes générations, ce qu'est la sécurité sociale, la façon dont elle œuvre au quotidien au maintien de la société. »

**Octobre rose : parce que nous sommes tous concernés, parlez-en aux femmes que vous aimez !**



Comme tous les ans en octobre, nous vous rappelons que ce mois est consacré au dépistage du cancer du sein.

La Cancer du sein est le cancer le plus fréquent et la première cause de décès par cancer chez la femme. Le dépistage reste le seul moyen d'agir.

En légère hausse en 2014, la participation nationale à ce dépistage atteint les 51.7 %.

Nous voilà encore mauvais élève. En corse, pour le régime agricole le taux de participation au dépistage du cancer du sein grimpe péniblement à 29.6 %.

Pour pallier à ce manque de discipline, la MSA de Corse s'est associée avec la Ligue contre le cancer 2A, l'Union régionale des professionnels de santé et la CPAM2A. Des réunions d'informations sont organisées dans le milieu rural du département de la Corse du Sud.

**Cette première rencontre se déroulera à Vico, à la mairie, le 5 novembre prochain de 14h à 17h. Ouvertes à tous, elle sera l'occasion d'échanger avec le Dr Merlenghi sur la maladie, le dépistage, les soins, les aides mises en place pour les malades.**

**Retrouvez toutes les dates et lieux de ces réunions sur [www.msa20.fr](http://www.msa20.fr)**

## Il court, il court le virus !



La grippe touche chaque année des millions de personnes avec des conséquences plus ou moins graves. L'hiver 2014-2015 a connu une recrudescence de l'épidémie grippale avec une couverture vaccinale qui continue de baisser.

Le taux national de vaccination de personnes à risque s'élève à 54%. En Corse, ce sont 6051 ressortissants agricoles qui ont été invités en 2014. Seulement, 45.5% ont répondu à cette invitation contre 47.1% lors de la campagne précédente.

La grippe est une maladie virale qui peut être grave, et parfois entraîner la mort chez les personnes les plus fragiles. *Qui sont les personnes à risque ?* Les personnes âgées de 65 ans et plus, les femmes enceintes, les personnes souffrant d'obésité, les personnes atteintes de certaines affections (12 affections de longue durée concernées) notamment les maladies respiratoires chroniques, l'entourage familial des nourrissons âgés de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque.

Ces personnes recevront un imprimé de prise en charge de la MSA qui leur permettra de retirer gratuitement et directement le vaccin, en pharmacie, sans prescription médicale.

**La MSA accompagne et prend en charge à 100 % ce vaccin pour ses assurés de plus de 65 ans et pour les autres personnes à risque.**

*\*Plus d'information auprès de vos conseillers MSA.*

### Journée bleue à Ghisonaccia :

Le 7 octobre dernier, la MSA de Corse était invitée à participer à la journée bleue organisée par le CCAS de Ghisonaccia. Cette journée s'inscrit dans le cadre de la semaine bleue, qui a pour but d'informer les personnes âgées sur des thèmes les concernant : dossiers retraite, maintien à domicile, Atelier bien vieillir... Une manifestation à laquelle notre assistante sociale et agent d'accueil de la plaine orientale ont participé.



### Partir pour rebondir à Cabours

Cette année, c'est en Normandie, que 9 familles corses ont passé leurs vacances.

Dans le cadre du programme « Partir pour rebondir », qui existe depuis maintenant 10 ans, le service social de la MSA de Corse permet à des familles aux revenus modestes de découvrir une région française.

Et c'est donc dans le département du Calvados, dans le centre AVMA Sweethome de Cabourg, que 16 enfants, 12 adultes et 2 assistantes sociales de la MSA ont posé leurs bagages pour une semaine de découverte

Du 17 au 25 juillet, ces familles ont pu découvrir les villes de Deauville, Honfleur mais aussi assister à une course hippique, faire du karting et partager un moment de convivialité autour d'un tournoi de pétanque.

De quoi réjouir petits et grands qui caractérisent ce séjour de « belles et enrichissantes vacances ».



**Vous souhaitez des renseignements sur le programme « Partir pour rebondir » ?  
Contactez notre service social au 04.95.29.27.26.**